



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Crelan

Notes (structurées)

Fiche explicative

C'est quoi une note ?

En général, les notes (structurées) sont des titres de créance ou des instruments dérivés émis par des institutions financières et dont le rendement dépend le plus souvent de l'évolution d'un ou plusieurs actifs ou des valeurs sous-jacentes. Elles peuvent être liées à la performance d'actions, de taux d'intérêt et/ou d'autres valeurs sous-jacentes: on parle alors de notes structurées. Le rendement est alors déterminé selon une formule prédéfinie, dont le résultat dépend du niveau de la ou des valeurs sous-jacentes. Il existe de nombreuses variantes, avec ou sans droit au remboursement de la totalité ou un certain pourcentage du capital et pour lesquelles les coupons peuvent être fixes ou variables.

Caractéristiques

Emetteur

Les notes (structurées) sont émises soit par l'organisme financier néerlandais AXA Belgium Finance (NL), une filiale d'AXA Bank Belgium, soit par un émetteur externe. Dans le premier cas, elles sont alors distribuées et garanties par AXA Bank Belgium. Dans le deuxième cas, elles sont uniquement distribuées par AXA Bank Belgium.

Emission

Chaque émission a ses caractéristiques spécifiques sur le plan:

- du risque de crédit de l'émetteur et/ou du garant ;
- des actifs ou des valeurs sous-jacentes;
- du coupon: fixe, variable (lié à l'évolution d'indices, d'actions, de fonds, de taux d'intérêt, etc.), qui augmente progressivement, etc.;
- de la durée: court, moyen ou long terme;
- du droit au remboursement du capital: total, partiel ou aucun. Il détermine le pourcentage minimum de remboursement auquel l'investisseur aura droit à l'échéance. S'il est inférieur à 100%, cela signifie qu'à échéance l'investisseur a droit seulement à une partie du capital investi (ou n'a aucun droit à un remboursement au cas où le pourcentage est 0);
- de la devise;
- etc.

Avantages

- Diversification de risque dans le portefeuille d'investissement dans la mesure où cet instrument financier vous permet de viser un rendement potentiel attrayant dans des classes d'actifs risquées, comme les actions par exemple, sans y investir directement et avec souvent un droit au remboursement du capital.



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Risques et désavantages

De manière générale, un investissement dans une note (structurée) comporte les risques suivants:

- **Risque de crédit:** En cas de faillite ou de faillite probable de l'émetteur et/ou le garant de la note, l'émission peut être annulée en tout ou en partie, ou peut être dépréciée ou convertie en instruments de capital (« bail-in ») en fonction de la décision d'une autorité de résolution. Dans ce cas, l'investisseur risque de ne pas récupérer les sommes investies et d'en perdre une partie ou la totalité, ainsi que des coupons qui devraient éventuellement encore être versés.
- **Risque de fluctuations du prix:** Le cours d'une note est influencé par différents facteurs, notamment l'évolution générale des taux d'intérêts, des paramètres du marché (en particulier les actifs ou les valeurs sous-jacentes) et la perception du risque de crédit de l'émetteur.
- **Risque de rendement:** Lorsque la note ne donne pas droit à un coupon minimum, l'investisseur court le risque de ne percevoir aucun revenu en cas d'évolution négative des actifs ou valeurs sous-jacentes.
- **Risque en capital:** Lorsque la note ne donne pas droit au remboursement à 100% du capital, l'investisseur court un risque de perte partielle ou totale du capital en cas d'évolution négative des actifs ou valeurs sous-jacentes.
- **Risque de liquidité:** Les notes distribuées par AXA Bank Belgium n'ont pas de cotation sur un marché réglementé, mais AXA Bank Belgium ou l'émetteur propose quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être largement inférieur au capital investi (avant frais).
- **Risque de remboursement anticipé – force majeure:** En cas de force majeure (un cas d'impossibilité insurmontable pour l'émetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible) l'émetteur pourra notifier les détenteurs des titres d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des titres. Cette valeur pourrait être égale à 0% dans le pire des cas.
- **Risque de change:** Lorsqu'une note structurée est émise dans une devise étrangère, l'investisseur court également le risque de subir une moins-value à cause d'une évolution négative de l'euro par rapport à la devise de la note.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les caractéristiques techniques et les risques propres à chaque émission qui sont disponibles dans la brochure et les documents légaux sur www.axabank.be ou auprès de votre agent bancaire AXA pendant la période de souscription.

Fiscalité

- Taxer sur les opérations de bourse en cas de vente sur le marché secondaire: 0,12 % avec un maximum de 1300 EUR pour les notes structurées avec protection du capital à 100% à l'échéance. 0,35% avec un maximum de 1600 EUR dans les autres cas.
- Précompte mobilier: 30% sur les intérêts (y compris toute somme payée ou attribuée en sus du prix d'émission - sauf exemption légale).
- Taxe sur les titres : les comptes-titres dont la valeur (moyenne) est supérieure à 1 000 000 euros seront soumis à une taxe de 0,15%.
- Transactions intermédiaires (sauf remboursement anticipé par l'émetteur): quand les notes sont considérées comme étant des « titres à revenu fixe » les intérêts courus sont imposables et sont à déclarer par l'investisseur, les plus-values sont non imposables.



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Frais

Ce produit est soumis à des frais d'entrée et de sortie. Certains frais tels que les frais de structuration et de distribution sont inclus dans le prix d'émission,

Pour plus de détails sur ces coûts liés à la note ainsi que sur les autres coûts éventuellement applicables aux services d'investissement d'AXA Banque, veuillez consulter la liste des tarifs (partie 4: placement) ainsi que l'aperçu des frais et charges et la brochure commerciale propre à chaque note disponibles sur axabank.be ou auprès de votre agent bancaire AXA.

Documents légaux

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés de prendre connaissance:

- Des conditions définitives (Final Terms) de l'émission
- Du document d'informations clés (KID) de l'émission
- Du prospectus de base
- Des éventuels suppléments

Ces documents, ainsi qu'une brochure sont disponibles dans tous les points de vente AXA Banque et sur www.axabank.be, sous la rubrique « Investir ».

Cette fiche a été mise à jour le 07/10/2021. Il est recommandé de toujours bien s'informer des modifications éventuelles, ultérieures à cette date, et plus particulièrement de la fiscalité liée à l'instrument financier dont il est question.